

la Chambre. Toutes les questions sont décidées dans un comité de la même manière qu'à la Chambre à laquelle celui-ci appartient.

Cela veut dire que toutes les questions sont tranchées par le comité et non par la Chambre ni par le premier ministre et j'estime que celui-ci, lorsqu'il donne son opinion à la Chambre sur la manière dont le comité devrait diriger ses travaux, enfreint les privilèges des comités de la Chambre.

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau premier ministre: Monsieur l'Orateur, le député créditiste m'a demandé si l'on ne devait pas considérer la modification du mandat de ce comité parlementaire pour lui demander d'étudier autre chose. Vous avez failli décider qu'on avait déjà répondu à cette question ou qu'il n'était pas opportun d'y répondre aujourd'hui. J'aurais dû me fier à votre instinct. J'ai essayé de préciser au député le mandat que nous avons confié au comité. Je ne suis pas allé au-delà pour dire que nous allions lui dire de faire quelque chose. J'ai simplement indiqué que ce mandat existait, que nous ne voyions pas de raison de le modifier pour le moment et que nous souhaitions qu'il soit interprété dans l'esprit dans lequel nous l'avions donné.

[Traduction]

M. Baldwin: A propos de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà invoqué le Règlement en premier lieu. Il a exposé sa thèse et nous avons entendu un certain nombre de députés à propos du même rappel. Je doute beaucoup qu'il y ait quelque chose à gagner à poursuivre la discussion. Il me semble que tout le monde est d'accord sur le principe énoncé initialement par le député de Peace-River, par celui de Sainte-Marie, par le premier ministre et par le député de Lotbinière, c'est-à-dire que c'est au comité et non à la Chambre à trancher ces questions. Nous devrions donc, je crois, reprendre la période des questions, surtout qu'il ne nous reste plus que six minutes.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je dois soulever la question de privilège. Le privilège de la Chambre et des députés, et en particulier des membres des comités permanents, est fondé en grande partie sur le respect qu'ils accordent au Règlement. Quant à la question de privilège, je sais ce qu'a dit le premier

[M. Valade.]

ministre et je connais les attributions du comité. Elles sont assez vastes pour lui permettre d'enquêter sur le fonctionnement de la Compagnie des jeunes Canadiens et c'est un abus de privilège de la part du premier ministre, d'un ministre ou de n'importe qui à la Chambre que de chercher à influencer le comportement d'autrui.

M. l'Orateur: Ce n'est pas ainsi que j'interprète les propos des députés. Au fond nous sommes toujours tous d'accord sur le point litigieux. J'espère que nous allons pouvoir poursuivre nos travaux et revenir à la période des questions.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer mes remerciements à tous les députés, y compris le premier ministre—qui semble heureux de me revoir et disposé à oublier le passé. Ma première question ne s'adressait pas à lui, mais puisqu'il est dans ces dispositions d'esprit, j'aimerais lui poser une question tout de même. Le gouvernement fédéral consacre-t-il ou compte-t-il consacrer plusieurs millions de dollars à un film dont la vedette serait Louise Marleau?

M. l'Orateur: Je crains que la question ne soit pas pertinente.

LES STATUTS DU CANADA

LA RÉVISION DES LOIS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Quand la Commission, instituée il y a déjà plusieurs années avec mission de réviser les lois, terminera-t-elle son travail et quand pourrions-nous disposer d'exemplaires des statuts révisés?

L'hon. M. Stanfield: Il y a longtemps qu'on les a oubliés.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir donner au député une date précise et j'espère pouvoir le faire sous peu.

LA GENDARMERIE ROYALE

SAINT-JEAN (T.-N.)—LES DESCENTES SUR LES NAVIRES ÉTRANGERS—RÉPERCUSSIONS SUR LE COMMERCE

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.